

Rue réservée aux jeux : C'est quoi?

Rue fermée temporairement (jours et heures précises) à la circulation motorisée où l'intégralité de l'espace public est réservée aux jeux

« Zone piétonne temporaire »

Les riverains motorisés (habitant ou ayant un garage dans la rue), les cyclistes et les véhicules prioritaires peuvent y circuler:

- à l'allure du pas
- en cédant la priorité aux piétons
- sans mettre en danger les piétons qui jouent
- en redoublant de prudence en présence d'enfants

Une infrastructure de jeux peut y être installée sans empêcher le passage des conducteurs autorisés



Comment matérialiser?

Barrières avec signaux C3 et panneaux additionnels portant la mention « rue réservée au jeu de ... à ... h » aux accès de la rue

Placées sous le contrôle et la responsabilité du gestionnaire de voirie



Source: Mobilité citoyenne MET/I.E.W



Source: site internet de la Commune d'Anderlecht

Conditions

Quartier résidentiel (fonction d'habitat prédominante)

Vitesse limitée à 50 km/h ou moins

Pas de service régulier de transport en commun

Sans circulation de transit important

Pas le seul accès possible aux autres rues du quartier



Intérêts

Ne nécessite aucun aménagement (facile et peu coûteux)

-> simple barrière + panneaux

Espace supplémentaire de jeu et de rencontre pour enfants et adultes

- réel besoin en ville
- bon pour la santé et le développement des enfants
- bon pour le lien entre habitants et la vie de quartier
- utile pour les personnes âgées



Facteurs de réussite

Adhésion de la majorité des riverains

- information et sensibilisation des habitants par les initiateurs du projet
- collecte de signatures par le biais d'une enquête (aperçu des avis + et -)

Rôle important des parrains et marraines

→ Garants du bon déroulement / Personnes de contact

- mise en place du dispositif
- gestion des éventuels problèmes

Bonne procédure au niveau de la commune



Comment procéder?

<http://www.ieb/Mode-d-emploi-pour-reserver-votre>



Retour d'expériences en Région Bruxelles-Capitale

Actuellement: près de la ½ des communes en ont (jusqu'à 10 rues dans une commune)

Précédemment: plus de la ½ des communes en ont eu (jusqu'à 15 rues dans une commune)

-> En incluant les rues réservées aux jeux de manière événementielle : plus de ¾ des communes

Raisons de l'essoufflement:

- Quelques moins bonnes expériences
- Besoin de relancer périodiquement des campagnes de sensibilisation auprès des habitants
- Besoin de restimuler certaines communes (administrations et édiles communaux)
- Développement des zones résidentielles et de rencontre (autorisant également les jeux en rue)

Type de rue : clos ou rues de passage ? Variable en fonction des communes -> plus facile à mettre en œuvre en clos mais moins emblématique

Période: souvent les grandes vacances, parfois le w-e et/ou le mercredi en plus

Meilleur déroulement si existence d'un comité de quartier!

-> **Plus une question d'« habitants » que de « morphologie de rue »**

Conseil: organiser un moment d'ouverture officiel (animations, drink, ..) ainsi que la fermeture (enlèvement des barrières) avec les parents et les enfants

Contact : yves.englebin@avcb-vsgeb.be - www.avcb-vsgeb.be

